

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 19 octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/10/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE
Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), Déborah DUBUIS (pouvoir à Myriam COUTANCEAU), Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Guy NOGRET (pouvoir à Jean-Jacques GROLLEAU)

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N°2023-047 Logements - Non-restitutions de cautions

Lors de l'entrée dans un logement, une caution correspondant à un mois de loyer est demandée au locataire. En cas d'impayés ou de travaux dus à des dégradations effectuées par le locataire, la caution n'est pas restituée. Cependant, les opérations doivent être retracées au compte 165. De plus, si un titre supplémentaire doit être effectué, une délibération est nécessaire pour passer les opérations de régularisation qui en découlent.

Des cautions demeurent non-restituées bien que les locataires soient partis. Après examen des différentes situations, les mandats de restitution des cautions, listés ci-dessous, seront faits pour solder le compte 165.

Des écritures comptables supplémentaires seront réalisées :

- Location 17 bis rue de la République – LAMIRAUT Gérard, la caution était de 445,00 € la somme de 445,00 € servira à couvrir des impayés admis en on valeur. Mandat au 165 et titre au 7714
- Location 17 bis rue de la République – BERTRAND Ludivine, la caution était de 450,00€. Mandat au 165 et titre au 7718 pour 450,00€
- Location apt 2, résidence Bellevue – GAZEAU Madeleine, la caution était de 350,00€. Mandat au 165 et titre au 7718 pour 350,00€
- Location apt 7, résidence Bellevue – BREMAUD Pierre, la caution était de 350,00€. Mandat au 165 et titre au 7718 pour 350,00€
- Location apt 7, résidence Bellevue – JOURDAIN Pierrette, la caution était de 350,00€. Mandat au 165 et titre au 7718 pour 350,00€
- Location 17 bis rue de la République – MAILLIE Anne-Marie, la caution était de 400,00€. Mandat au 165 et titre au 7718 pour 400,00€

- Location 17 bis rue de GATINAIS, la caution était de 400,00€.
Mandat au 165 et titre au 7716 pour 400,00€

Vu l'obligation de faire des mandats de restitution pour solder le compte 165,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'**APPROUVER** les non-restitutions des cautions telles que présentées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 20 octobre 2023

Secrétaire de séance
Thomas MICHONNEAU

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

